



Séminaire de Floeffe

Projet d'établissement

De l'enseignement secondaire

UN ACCUEIL

1. Le Séminaire de Floreffe souhaite **accueillir tout élève**, en internat ou en externat, qui remplit les conditions pour être élève régulier dans l'enseignement secondaire et qui souscrit au présent projet d'établissement, au règlement d'ordre intérieur et au règlement des études. Le Séminaire s'efforcera de mettre tous les élèves sur pied d'égalité dans l'organisation des activités scolaires et extrascolaires.
2. Dans cet esprit, chaque membre de la communauté scolaire (pouvoir organisateur, direction, enseignant, éducateur, employé, ouvrier, parent, élève) s'engage à **être accueillant à l'autre**, dans le respect de sa personne et de son rôle particulier, et dans le souci de participation à la vie de la communauté.
3. Le Séminaire se veut aussi **une école ouverte**, accueillante aux professeurs, aux étudiants et aux élèves d'autres écoles, ainsi qu'à diverses activités organisées le week-end ou pendant les congés et les vacances, dans la mesure où cette ouverture reste compatible avec la réalisation du projet d'établissement, et dans le respect de la liberté de chacun.
4. "**Vivre ensemble**" est donc la base du projet d'établissement, dans la ligne des valeurs évangéliques, le respect des convictions de chacun et un esprit d'ouverture au monde.

UNE FORMATION

5. L'élève est l'**acteur principal** de sa formation. Celle-ci vise à lui faire acquérir **un savoir, un savoir-faire et un savoir être**, en le poussant au maximum de ses capacités. Elle doit lui apprendre à apprendre, à analyser, à comprendre, à raisonner, à mémoriser, à synthétiser, à s'exprimer, à créer et à se former un esprit critique. Ces objectifs seront poursuivis par l'ensemble des cours et activités organisés.
6. Au premier degré, l'enseignement, de formation commune, a pour objet le développement de **socles de compétences** pour permettre d'orienter l'élève vers la filière la mieux adaptée. Dès le second degré, l'élève aborde l'**enseignement de transition**, dont l'objectif est de le préparer au mieux aux études supérieures. Dans cette optique, il apparaît important de développer une **coordination horizontale** (entre les classes d'une même année d'études) grâce notamment à des tests concertés, des exigences et des consignes communes, et une **coordination verticale** (d'une année à l'autre, et de degré en degré).
7. La formation de l'élève fait l'objet d'une évaluation par rapport aux compétences demandées et définies en début d'année scolaire dans chaque discipline. Cette évaluation s'appuie, entre autres, sur des interrogations, des bilans écrits et oraux, des travaux à long terme... et se veut transparente. Dès lors, des **critères d'évaluation** sont explicités et des **processus de remédiation** sont mis en place.
8. Cette formation sera enrichie par **une ouverture et un engagement vers l'extérieur**, par des visites, des voyages, des échanges linguistiques et culturels, des stages... et ce, dans le respect de l'organisation générale des études. Dans cette même optique, **l'internat devient une école de vie**, où l'on apprend à vivre ensemble, ouverte vers l'extérieur dans la mesure de ses possibilités matérielles et financières.
9. La formation étant l'affaire de tous, il convient de tirer le meilleur parti possible des nombreuses **formes de participation** mises en place au Séminaire.

UNE ORIENTATION

10. Afin de suivre au mieux l'évolution de l'élève et de lui permettre de s'épanouir dans un projet d'avenir, il est nécessaire de **faire le point régulièrement**, avec lui et ses parents, notamment au moyen du journal de classe, du bulletin et des contacts entre parents et titulaire, professeurs, éducateurs, PMS et équipe de direction. Les conseils de classes et la délibération de juin tiendront compte de tous les éléments récoltés pendant l'année et tenteront de déterminer comment l'élève aura le plus de chance de poursuivre et d'affiner son projet.

11. En cours de secondaire, l'élève est amené à **faire un choix positif** parmi toutes les filières d'enseignement : il est guidé et encouragé à s'informer sur ce qui existe, dans l'école et en dehors.

12. L'élève doit être amené à **élaborer son projet de vie** et ainsi préparer le choix de ses études futures, en fonction de ses centres d'intérêts et de ses motivations. Tout au long de son parcours scolaire, il sera aidé dans cette démarche par la communauté éducative et, notamment, par le PMS.

13. Enfin, il est important qu'au terme de ce qu'il a vécu dans l'enseignement secondaire, l'élève soit **prêt à être autonome et à être un citoyen responsable**.